

Date de convocation :  14/12/2023	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le dix-huit décembre deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Emeline MOUNIER (pouvoir à Pierrick MARCON), Thierry SABOT (pouvoir à Isabelle MEYNET) (4).

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Vidéoprotection**

**DCM 20231218-1**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM20230727-11 du 27 juillet 2023 sollicitant des aides de l'Etat au titre de la DETR ou du FIPD (= Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance).

Il informe que le projet initial a été modifié : les caméras nomades ont été supprimées et 2 nouvelles caméras fixes ont été ajoutées (l'une au cinéma et une deuxième au carrefour de Berthollet).

Il est donc nécessaire de déposer un nouveau dossier de demande de subvention avec le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition et pose de caméras	52 072.00 €	Etat (70 %)	38 272.92 €
Imprévus	2 603.60 €	Région (10 %)	5 467.56 €
		Autofinancement (20 %)	10 935.12 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 675.60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 675.60 €</b>

**AR Prefecture**

043-214300873-20231218-DCM20231218\_1-DE  
Reçu le 20/01/2024

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre : Isabelle MEYNET)

- approuve le nouveau projet présenté estimé à 54 675.60 € HT ;
- approuve le plan de financement exposé ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR ou du FIPD

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le Maire,  
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,  
Christophe MOULIN

**AR Prefecture**

043-214300873-20231218-DCM20231218\_1-DE  
Reçu le 20/01/2024